

## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE DRAVEGNY

### Compte-Rendu du « Comité de projet » tenu en Mairie de Dravegny, le 4 novembre 2025

Compte-rendu transmis aux participants le 2 décembre 2025, et publié sur la page web du projet <https://fr.europeanenergy.com/ce-que-nous-faisons/photovoltaïque/dravegny-aisne/>

#### CONTEXTE :

European Energy développe un projet agrivoltaïque sur la commune de Dravegny dans l'Aisne.

La zone d'implantation du projet a été identifiée comme ZAEnR (Zones d'Accélérations d'Energies Renouvelables) par la commune, avec une délibération du conseil municipal prise le 12 septembre 2024. Ceci étant, les ZAEnR n'ont pas été à ce jour définitivement validées par le Comité Régional de l'Energie de la région Hauts de France. Par conséquent, il est apparu souhaitable d'organiser un comité de projet comme si le projet était hors ZAEnR, tel que défini dans la loi APER du 10 mars 2023.

Le Comité de projet est décrit à l'article L211-9 du code de l'énergie :

*Sans préjudice de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, le porteur d'un projet d'énergies renouvelables d'une puissance installée supérieure ou égale à un seuil, dépendant du type d'énergie utilisée, et situé en dehors d'une zone d'accélération définie en application de l'article L. 141-5-3 du présent code organise un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes.*

Note : Les modalités d'organisation et de contenu sont précisées par le décret n°2023-1245.

La liste nominative des personnes invitées au comité de projet de Dravegny est disponible en **Annexe 1**.

La liste des personnes présentes au Comité est disponible en **Annexe 2**.

#### DÉROULÉ DU COMITÉ, MAIRIE DE DRAVEGNY LE 4 NOVEMBRE 2025 À 14H00 :

Lors de la présentation différents points ont été présentés, avec :

- La présentation du projet agrivoltaïque, ainsi que les actualités de l'instruction du permis de construire (déposé en octobre 2024)
- Une présentation du projet agricole, en présence de l'exploitant concerné.

- Les principaux enjeux environnementaux et paysagers ainsi que leur intégration dans la conception du projet à travers la séquence ERC de l'étude d'impact (Éviter, Réduire, Compenser)
- La compatibilité avec le décret agrivoltaïque (n°2024-318 du 8 avril 2024)
- Le raccordement du projet au réseau électrique,
- Pour terminer, les modalités du dispositif d'autoconsommation collective que le porteur de projet prévoit de mettre en place ;

Le support de présentation est disponible en **Annexe 3**, auquel sont ajoutés les photomontages réalisés par le porteur de projet, à la demande des participants.

#### **ÉCHANGES :**

*En rose les réponses apportées à travers ce compte rendu aux questions soulevées durant le comité*

#### **Intégration paysagère :**

Des questions sont soulevées quant à la visibilité du projet depuis la grange de Montaon et depuis la route communale menant vers Arcis-le-Ponsart

Des aménagements paysagers sont prévus à l'ouest des parcelles pour minimiser l'impact visuel depuis la grange de Montaon. Initialement une haie arbustive avait été prévue. Suite aux remarques recueillies pendant la permanence publique organisée à la mairie en août 2024, European Energy a modifié la mesure proposée, pour une haie d'arbres de haute-tige.

European Energy propose d'étudier la possibilité de planter cette haie d'arbres dès que possible, sans attendre le début des travaux, pour faciliter son insertion paysagère.

Les essences recommandées sont les suivantes : Chêne Pédonculé et Charme commun.

Il est recommandé de mettre en place des plants d'une hauteur de maximum 2m. Ils arriveront à maturité après 10-15 ans, pour atteindre une taille d'environ 20m

Selon la topographie du site, le projet ne sera pas visible du bourg d'Arcis-le-Ponsart.

Le photomontage n°7 permet de visualiser la visibilité réduite depuis un point de la route communale menant d'Arcis-le-Ponsart à Dravegny.

#### **Raccordement :**

Le parc de Dravegny sera raccordé par une liaison privée enterrée de 33kV jusqu'à un poste de transformation privé sur la commune de Vézilly qu'European Energy développe. Ce poste permet d'élever la tension de 33 à 225 kV. Ce poste privé sera raccordé au Poste Source RTE de Vézilly (ce raccordement en 225 kV est sous la responsabilité de RTE, aux frais exclusifs de European Energy).

M. Bour demande quelles sont les procédures applicables pour les autorisations de passage de ce réseau privé 33kV sur la voirie publique ou privée.

La mise en place d'un réseau électrique enterré le long des voiries nécessite une permission de voirie demandée par le CERFA n°14023. Le dépôt de la demande dépend du type de route concernée : auprès de la Mairie pour une route ou une voie communale, auprès du conseil départemental pour une route départementale. Le délai d'instruction est de deux mois. Un passage par des parcelles privées peut être également envisagé.

#### **Etude préalable agricole (EPA) :**

M. Bour indique que le changement d'usage des parcelles agricoles entraînera une perte nette pour l'économie agricole locale (note : actuellement rotation grandes culture, il est prévu avec la mise en place du projet agrivoltaïque une production de fourrage valorisée par un séchoir thermovoltaïque)

European Energy indique que le principe de l'EPA est d'établir les impacts du projet sur l'économie agricole locale, en considérant les filières amont et aval impactées. Typiquement, l'arrêt des grandes cultures sur les parcelles du projet impliquera pour l'exploitation d'acheter moins d'intrants, et de générer moins de transport. L'Etude Préalable Agricole du projet de Dravegny a été réalisée par la chambre d'agriculture de l'Aisne. Les compensations agricoles collectives réglementaires ont été calculées selon leur méthodologie, et approuvées par la CDPENAF de l'Aisne lors de la présentation du projet le 29 avril 2025 dans le cadre de son instruction. Elle sera mise à disposition du public avec l'ensemble du dossier lors de l'enquête publique.

#### **Auto-consommation collective**

European Energy rappelle les modalités du dispositif d'autoconsommation collective qu'elle prévoit de mettre en place à destination en priorité des résidents de Dravegny et d'autres communes voisines sur lesquelles un projet agrivoltaïque en cours de développement est porté par European Energy.

Il est demandé comment seront sélectionnés les bénéficiaires de ce dispositif.

L'autoconsommation collective est un dispositif encadré par la code de l'Energie. tous les participants (producteurs et consommateurs) doivent être dans un périmètre géographique proche, dont la taille maximale est fixée par arrêté ministériel. A l'heure actuelle, le périmètre par défaut est de 2km (défini comme la distance la plus grande entre 2 participants à vol d'oiseau. Un périmètre élargi à 20km en zone rurale (critère INSEE) peut être accordé sur demande au ministère de la Transition Energétique. European Energy a obtenu cette dérogation du ministère en mai 2025.

Toutes les typologies de consommateurs sont éligibles (bâtiments résidentiels, maisons individuelles, bâtiments publics, professionnels et artisans). Il est possible d'introduire des critères de priorité d'accès à l'électricité produite. Il est entendu que les résidents et bâtiments communaux des communes d'implantation des parcs seront prioritaires. L'éligibilité d'un éventuel surplus de production électrique sera déterminée en concertation avec les élus locaux.

**Annexes:**

- Annexe 1: liste des invités
- Annexe 2: liste des présents
- Annexe 3: support de présentation, avec les photomontages

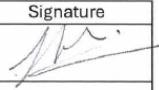
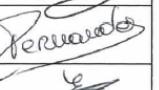
## **ANNEXE 1 – LISTE DES INVITÉS**

| Entité  | Fonction  | Nom du destinataire  |
|---|---|----------------------|
| Mairie de Dravegny  | maire   | Françoise Fernandez  |
| Mairie de Mont-Saint-Martin   | maire   | Grégory BESONHE      |
| Mairie de Mont-Sur-Courville  | maire   | Jacqueline LOPATA    |
| Mairie de Chéry-Chartreuve  | maire   | Nicolas MOREL        |
| Mairie de Coulonges-Cohan   | maire   | Véronique STRAGIER   |
| Mairie d'Arcis-le-Ponsart   | maire   | Jean-Luc DUBOIS      |
| Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry                                  | Président                                       | Sébastien EUGENE     |
|   | Conseiller délégué à l'urbanisme et à l'habitat | Bruno LAHOUATI       |
| Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne | Président                                       | Olivier DEVRON       |
| Préfecture  | Préfète   | Fanny ANOR           |
| Représentation nationale  | Sénateur  | Pierre-Jean VERZELEN |

## ANNEXE 2– LISTE DES PRÉSENTS

Outre les présents sur la feuille d'émargement ci-dessous, étaient présent pour le porteur de projet:

- Mme Aurélie Quinchard, Cheffe de projet senior et Directrice Technique European Energy France
- M. Emmanuel Fourmaux, Responsable Développement Région Nord, European Energy France

| PROJET AGRIVOLTAÏQUE À DRAVEGNY                                     |                   |                                    |            |   |
|---|-------------------|------------------------------------|------------|---|
| COMITÉ DE PROJET (loi APER du 10 mars 2023) - Mardi 4 novembre 2025 |                   |                                    |            |   |
| <i>Feuille d'émargement</i>   |                   |                                    |            |   |
| Nom Prénom  | Commune / entité  | Fonction                           | email      | Signature   |
| Mathieu Laurent   | Draivegny         | Agriculteur                        | [REDACTED] |    |
| Guillemin Aude  | Ancien le Pontet  | Maire Adjointe                     | [REDACTED] |    |
| Nicolas Bour  | Ancien le Pontet  | Conseiller                         | [REDACTED] |    |
| LOPATA Jacqueline   | Monts Carouille   | Maire                              | [REDACTED] |   |
| FERNANDEZ Françoise   | Draivegny         | Maire                              | [REDACTED] |   |
| FOURMAUX Emmanuel   | European Energy   | Responsable développement régional | [REDACTED] |  |
| MARIE Joaquim   | Courlonges-Écluse | 1er adjoint                        | [REDACTED] |  |
| BESONTE Guyon   | Plant St Hilaire  | Maire                              | [REDACTED] |  |
| BOREL Nicolas   | Chêz Châtelain    | Maire                              | [REDACTED] |  |
|   |                   |                                    |            |   |
|   |                   |                                    |            |   |
|   |                   |                                    |            |   |

## **ANNEXE 3 – SUPPORT DE PRÉSENTATION**

*(Document séparé)*

*Les photomontages réalisés sont ajoutés au support de présentation*